



VILLE DE RIGAUD

Séance extraordinaire du 26 mars 2018, à 18 h
106, rue Saint-Viateur
2^e étage, hôtel de ville

Rigaud

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption du règlement numéro 275-18-2018 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé (3^e et dernière étape de l'adoption)

De façon à :

- Autoriser l'occupation temporaire d'un bâtiment ou d'un terrain par tout organisme gouvernemental de niveau municipal, provincial ou fédéral dans le cas d'un aléa ou d'un sinistre sur tout le territoire à l'exception des zones dont l'affectation principale est « Agricole (A) » et des îlots déstructurés ;
- Autoriser l'occupation d'un bâtiment ou d'un terrain par un organisme accrédité par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* sous certaines conditions ;
- Permettre la conversion d'une écurie privée inexploitée et possédant des droits acquis sur le mont Rigaud en bâtiment accessoire à l'habitation et également autoriser certains usages additionnels à l'habitation sous conditions ;
- Abroger les zones H-182 et H-183 sur le plan de zonage afin de les intégrer à même la zone C-27 et supprimer les grilles de spécifications correspondantes ;
- Modifier les zones H-120 et H-124 sur le plan de zonage afin de créer la zone H-185 et ajouter une grille des spécifications pour la nouvelle zone correspondante

3. Adoption du règlement 276-07-2018 amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé (3^e et dernière étape de l'adoption)

De façon à :

- Permettre le prolongement d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation dans le cas d'un aléa ou d'un sinistre pour une période de douze (12) mois supplémentaires sans frais ;
- Autoriser un délai de validité de douze (12) mois pour un certificat d'autorisation de démolition lié à un aléa ou à un sinistre ;
- Autoriser un délai de validité de douze (12) mois pour un certificat d'autorisation relatif à la construction, le remplacement ou la modification substantielle d'une installation septique et d'une installation de prélèvement d'eau.

4. Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 608 701 – 173, chemin du Bas-de-la-Rivière – et mandat à M^e Diane Pharand, notaire (dossier d'une sinistrée)

5. Période de questions allouée aux personnes présentes

6. Levée de la séance